CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

DEMANDE D'ARBITRAGE



La plupart des informations demandées sont obligatoires, notamment lorsqu'elles n'ont jamais été communiquées, et conditionnent la réalisation de l'opération. Le GIE Afer se réserve le droit de demander tout(e) information ou document complémentaire.

ADHÉSION N°					Ш																								
Nom de naissance :																													
Nom marital :					Ш																								
Prénom :					Ш																								
Situation professionnelle	e (un se	eul choi	ix pos	sible	e):		Salari	é(e)		Trav	aill	eur n	on	salari	é(e)		Re	traité	(e)*		Sans	act	ivité	!					
Code secteur d'activité L		Co	de CS	iP ∟		(cf	. table	eaux d	es c	odes	fig	urant	au	verso) *Si	vous	êtes	retrait	é(e), ir	ndiq	uez les	code	s sec	teur d'a	ctivi	té et (CSP a	de la dernière profession	exercée.
Profession																													
Pensez à joindre une co carte de séjour pour les	ressor	rtissan	ts étra	ang	ers).							s de v	val	idité	si ce	lle-c	i n'e	st pa	ıs déj	à e	n noti	re po	osse	ssion	(ca	rte n	natio	onale d'identité, pa	sseport ou
JE DEMANDE QU'IL SOIT																													
Par <u>désinvestissement</u>	<u>t</u> ⁽¹⁾ dep	ouis le	(s) su	ıppo	ort(s)	de d	dépa	rt sui	van	t(s):						Po	ur <u>ir</u>	ives	<u>tisse</u>	me	<u>nt</u> sui	le(s) sı	ıppor	t(s)	d'aı	rrivé	ée suivant(s) :	
FONDS GARANTI en euros ou pour						nontant de L									FONDS GARANTI en euros								Pour un montant de ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐						
AFER EUROCROISSANCE		Pour un montant de ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐											AFER EUROCROISSANCE (2)							Pour un montant de									
AFER-SFER		L		工				(€ o	и∟		L	part	ts		AFI	ER-SI	ER											€ ou	<u></u> %
AFER PATRIMOINE		L		<u></u>	1 1		Ī	J€o	u 🗀	Ī		l part	ts	_	AFI	ER P/	TRIN	IOIN	E									l€ ou	<u> </u> %
AFER DIVERSIFIÉ DURABLE			_	_				€0	и∟		1	l part	ts	_	AFI	ER D	VERS	IFIÉ	DURA	BLE								€ ou L	<u> </u> %
AFER OBLIG MONDE ENTRE	EPRISES		_									part		_					E ENTF	REPF	RISES	_						l€ ou	
AFER CONVERTIBLES			<u></u>											_			ONVE											€ ou	
AFER ACTIONS EURO			_											_			MOIT						٢					l€ ou L	
AFER ACTIONS MONDE AFER ACTIONS AMÉRIQUE														_					ONDE				_					€ ou	
AFER MARCHÉS ÉMERGENT	TC	-										part part		_					IÉRIQ MERG		·c							€ ou	
AFER ACTIONS PME	13											part		_			CTION			IEN	3							€ ou	
AFER AVENIR SENIOR												part		_															
AFER PREMIUM										ī		part		_			/ENIF											l€ ou	
AFER MULTI FONCIER (4)			$\overline{}$	工				l€o	u L		ı	' part		_	AFI	ER PI	REMI	JM (4)				_					€ ou	<u> </u> %
AFER IMMO (3)		L		工				€0	и∟		I	part	ts	_	AFI	ER M	ULTI	FONG	IER (4)								€ ou	
AFER IMMO 2 (3)				$\overline{}$			1	l€o	ul.	1	1	part	ts		(4) -													Le total doit être	•
Les frais d'arbitrage sont dans la limite de 50 € par	r arbitra	% du o	ou des	s mo	ontant	:(s) a	ırbitré	e(s) d'ı	ın s	uppo	ort à	un a	utr	re ie	votre	dem	ande	sera r	efusée		,			,				sement doit être exprimé urocroissance, voir les cond ent au verso du présent d verso du présent docum	
au cours d'une année civi L'épargne investie sur le la hausse ou à la baisse d'actualisation. La gara de la garantie. Les valeu comme à la baisse, seul	le supp e déper antie er urs des	ndant n capit parts	de l'é tal s'a des u	évolu appli unité	ution ique és de	des unio com	mar quen ipte p	chés f ient à	ina: Ia	ncier date	s e	t du t échéa	tau anc	ix :e	qui aut pas	e vo tom	ous atiqu odifi	avez ues. ée. I	pu Si vo I vou	mo us s a	ettre avez oparti	en mis ient	pla en de	ce po place	ur un nd	vos e op er à	ver otior la m	ce sur le choix de r rsements ou prél n financière, celle nodifier, par courri	èvements ci ne sera
Conformément à la réglemen Ces traitements ont pour final vigueur, et notamment la lutte et la lutte contre la fraude à l'â Afer à améliorer le service rent traitement, à des fins de gesti la mise en œuvre de toute cor les assureurs Aviva Vie et Aviv. le cas échéant les organismes l'Union Européenne. La liste a Délégué à la protection des du de rectificationde vos donnée de prospection commerciale y	lités la p te contre lassurance adu aux a tion de se mmunica s sociaux actualisé données p es ainsi q par voie	assation, le blanc e. Cette d adhérent es adhére ation ave ne Retral d et les au e de ces personn ue, dans électron	, la ges himen dernièr ents, po ec ces d ite et le utorités pays en elles so s certair ique. L'	stion nt des ere fin omou oour re dernie es au és adr et les i cont : ca L'infor	et l'exé s capita nalité po uvoir l'i épondri iers. Les utres en ministra référen GIE Afe as, d'effa rmation	écution nux et eut, r imaga re à s s dest ntités nces a er - à l acem n con	on des t le fina notam e de l'A es obl tinatai du gro s et juo nux ga l'attent nent, d nplète	adhési anceme ment, c Afer et à igation res de c oupe Al diciaire, ranties ion du e porta et à joi	ons a ent d ondi prés s lég es do /IVA, s pou appr bilité ur su	au cor u terro uire à server ales. C onnée les in ur satis opriée - Riso f, de li r le tra	ntrat orisr l'ins la n Ces t es so ntern ques imita nitern aitern nita	collec me. Ce scription nutual traitem net dan nediai re aux c nises er s et Con nent d	tif control es tra en s lité e inent en s le et d et d e	d'assura aiteme ur une entre le ts ont e e strict d'assur igation euvre co ôle Inte le d'opp os don	ance v Ints of Iiste Es adre Egaler Erances Erne - Positionées	vie m nt po de pe néren ment des i s, les ales e nant 36, ro perso	ultisu ur aut ersoni ts. Un pour iinaliti orgar et régl le trai ue de traite	pport res fii e par finalii és énd isme emer châte es et l	Afer, a nalités résenta tie des té la ré oncées s profe s profe taires nt de vo les doi	ainsi les ant u falisa falisa falisa en v en v en 75 en 75 en née	que l'e opération in risquanées ca tion de lans la innels, rigueur lonnées 441 Pa nnées es d'exe	xécu ons ro le de son limite les per certs ris Ce perso rcice	tion elativ frau fees s inté e de l resta ains sonn edex onne sont	des disp ves à la de. Ces sera trai rêt légit leurs ati taires e destina elles so 09 ou à lles. Voi consul	positi gest trait itée p time tribu t sou ataire d positi d p d positi d p d positi d p d positi d p d positi d p d positi d p d positi d p d p d p d p d p d p d p d p d p d	tions dion contions of the con	légalo omm its so itssoci la dé l'Ass itants uvent ibles eafer. retir	les, réglementaires, adn erciale des adhérents ei ont fondés sur l'intérêt le iation Afer, en tant que r éfense des intérêts de se sociation Afer, le personn , les personnes intéress t se situer dans des pays s sur www.afer.fr. Les cc. com. Vous disposez d'u er votre consentement a w.afer.fr.	inistratives en des prospects égitime du GIE égitime du GIE es adhérents et nel du GIE Afer, ées au contrat, s en dehors de loordonnées du n droit d'accès, aux opérations
Je reconnais avoir pris co de compte sur lesquels j document (page 2/2).	je choi:	sis d'ar	bitre	r, qu	ii sont	t dis	ponil	oles a	ıprè	s de	mo				abit	uel,	du G	IE Af	er et s	sur	www.	afer.	fr et	des i	nfo				
Locument (page 2/2).												Fa	ait	à													le		
Cachet du conseiller																			adhé ntants										

- Support Afer Eurocroissance :
- vous ne pouvez effectuer un investissement sur le support Afer Eurocroissance que si l'adhésion sur laquelle l'arbitrage est demandé a été ouverte à compter du 10 juin 2015 ou a fait l'objet d'une conversion ou d'une transformation. Contactez votre conseiller le cas échéant;
- s'il s'agit de votre 1er investissement sur le support Afer Eurocroissance, vous devez obligatoirement choisir une durée d'engagement entre 10 et 40 ans (par paliers d'un an);
- s'il ne s'agit pas de votre 1^{er} investissement sur le support Afer Eurocroissance, la date de terme que vous avez choisie initialement sera automatiquement appliquée;
- le montant minimum par arbitrage sur le support Afer Eurocroissance est de 100 €. Si ce montant n'est pas atteint, l'investissement destiné à ce support sera affecté sur le Fonds Garanti en euros;
- durant les 4 années précédant la date de terme des engagements, il n'est plus possible d'investir sur le support Afer Eurocroissance.
- Afer Immo et Afer Immo 2: le montant des souscriptions des supports en unités de compte Afer Immo et Afer Immo 2 font l'objet de limitations annuelles. Les arbitrages entrants et sortants peuvent être suspendus à tout moment en fonction des conditions du marché. Les arbitrages entrants sur les supports Afer Immo et Afer Immo 2 peuvent être réalisés depuis votre espace sécurisé adhérent www.afer.fr ou via un formulaire spécifique, disponible durant les périodes de souscription auprès de votre conseiller et sur www.afer.fr. Renseignez-vous auprès de votre conseiller ou sur www.afer.fr avant d'effectuer un arbitrage sur ces supports.
- Date de valeur de l'opération d'arbitrage :
- pour le Fonds Garanti en euros, la somme arbitrée porte intérêt à compter du premier mercredi qui suit sa réception au siège du GIE Afer dès lors que cette réception est intervenue au plus tard le jour ouvré précédent ce mercredi avant 16 heures. A défaut, la somme arbitrée porte intérêt à compter du mercredi suivant.
- pour les supports en unités de compte, la valeur liquidative de la part retenue pour l'investissement ou de désinvestissement est la valeur liquidative du mercredi (ou du dernier jour de Bourse précédent si le mercredi n'est pas un jour de Bourse ouvré) dès lors que la demande d'arbitrage a été reçue au siège du GIE Afer au plus tard avant 16 heures le jour ouvré précédent le jour de valorisation retenu. A défaut, la valeur liquidative retenue est celle du mercredi suivant (ou du dernier jour de Bourse précédent si le mercredi suivant n'est pas un jour de Bourse ouvré).

- pour le support Afer Eurocroissance, la valeur retenue pour la somme arbitrée est celle du mercredi suivant la date de réception de la demande d'arbitrage au siège du GIE Afer au plus tard avant16 heures le jour ouvré précédant le jour de valorisation retenu.
- Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur ainsi que les prospectus des supports et, les caractéristiques principales, en unités de compte sont consultables sur **www.afer.fr** et également, pour les supports OPCVM, sur le site de l'AMF www.amf-france.org. Vous pouvez aussi en faire la demande par simple courrier adressé au GIE Afer.
- Toutes les modifications affectant les caractéristiques principales du support Afer Eurocroissance et/ou des supports en unités de compte (notamment les seuils limites d'investissement, leurs évolutions possibles, les décisions de suspension ou de réouverture des investissements; et pour les supports en unités de compte, les profils de risque et de rendement) sont annoncées sur www.afer.fr et disponibles auprès du GIE Afer.
- Si l'un des supports en unités de compte choisi ou si le support Afer Eurocroissance n'est plus ouvert à la souscription à la date de valorisation retenue, la somme arbitrée vers ce support sera affectée sur le support d'origine.
- Le cas échéant, la distribution de dividendes sous forme de parts est enregistrée sur votre adhésion avant la réalisation de toute opération de gestion.
- Dans l'intérêt des adhérents et conformément au contrat collectif d'assurance sur la vie Afer, l'association peut, à tout moment et sans préavis, en accord avec les coassureurs, réglementer et/ou suspendre temporairement ou définitivement les possibilités d'arbitrage.

Point d'attention sur le support Afer Premium

• Afer Premium fait l'objet d'une limite d'investissement de 10 % de la valeur de rachat de l'adhésion. Dans le cas où cette limite n'est pas atteinte et que l'opération d'arbitrage entraîne son dépassement, la fraction excédentaire sur ce support en unités de compte sera réinvestie par un arbitrage sans frais vers chacun des supports d'origine à la date de valeur de l'opération initiale. Dans le cas où cette limite était atteinte ou dépassée avant l'opération, les sommes arbitrées investies sur ce support en unités de compte seront réaffectés, par un arbitrage sans frais, vers les supports d'origine à la date de valeur de l'opération intiale. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

NOMENCLATURE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ (SA)

CODE SA	LIBELLÉ SA
01	Action sociale
02	Activités culturelles, sportives et spectacles
03	Activités immobilières
04	Agriculture, marine, pêche, exploitation forestière
05	Armée, Police
06	Artisanat
07	Audit, comptabilité et gestion
08	Banques et assurances
09	Commerce détail
10	Commerce et réparation automobiles
11	Commerce grande distribution
12	Commerce gros
13	Communication, Information, média
14	Construction (BTP)
15	Energies et eau (extraction, traitement, distribution)
16	Enseignement, formation
17	Etudes et recherche
18	Fonctions publiques
19	Hôtel, restaurant, brasserie, café
20	Humanitaire
21	Industrie agro-alimentaire
22	Industrie biens d'équipement, de consommation domestiques
23	Industrie biens d'équipement, de consommation industriels
24	Industrie chimique, pharmaceutique
25	Industrie collecte et valorisation des déchets
26	Industrie des métaux
27	Industrie du bois
28	Industrie du plastique
29	Industries autres
30	Informatique, télécommunication, téléphonie, web, hifi
31	Professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes, dentistes)
32	Professionnels de la santé (biologie, pharmacie)
33	Professionnels de la santé autres (paramédical, kinésithérapeute, infi rmier,)
34	Professions juridiques
35	Religion
36	Sans activité professionnelle
37	Services aux entreprises
38	Services aux particuliers
39	Tourisme
40	Transports et logistiques

NOMENCLATURE DES CODES SOCIO-PROFESSIONNELS (CSP)

Salarié ou retraité

CODE CSP	
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles

Travailleur non salarié (TNS) ou retraité CODE CSP LIBELLÉ CSP 10 Agriculteurs exploitants 21 Artisans 22 Commerçants et assimilés 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus 24 Chefs d'entreprise de moins de 10 salariés 31 Professions libérales

	Sans activité
CODE CSP	LIBELLÉ CSP
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)